



Programme d'éducation
intermédiaire

POLITIQUES D'ACCÈS / ADMISSION

Révision sept 2023



École
Père-Marquette



Les critères de sélection des candidats

L'élève doit manifester un intérêt pour les valeurs du programme d'éducation intermédiaire (PEI) qui ont pour but de « *développer chez les jeunes la curiosité intellectuelle, les connaissances et la sensibilité nécessaires pour contribuer à bâtir un monde meilleur et plus paisible.* »

Il doit être en mesure de suivre un rythme soutenu dans ses apprentissages et être capable d'apprécier une charge de travail accrue (implication communautaire, 50h de design, projet personnel). Cette charge de travail exige bien souvent des heures d'études et d'implication communautaire qui s'ajoutent aux tâches prévues par le programme de formation de l'École québécoise (PFÉQ).

Pour savoir si votre enfant connaîtra du succès dans le PEI, nous utilisons comme repère les résultats scolaires de 4^e et 5^e années du primaire. Les candidatures doivent présenter des résultats qui se situent au-dessus de 70% dans les matières suivantes : français, mathématiques, anglais et science.

Nous analyserons les résultats au sommaire des bulletins de la 4^e année et de la 5^e année.

Comment les candidats seront-ils choisis pour le PÉI?

Voici les contraintes et la procédure de constitution des groupes du PÉI en première secondaire.

- Il y a 84 places disponibles en première secondaire.
- Le candidat doit satisfaire aux critères d'admission au PÉI à Père-Marquette.



- La priorité d'inscription est offerte aux élèves du territoire de l'école. S'il y a plus de candidats satisfaisant aux exigences que de places disponibles, nous allons prioriser la fratrie. Les élèves excédentaires iront sur une liste de rappel.
- Les rappels se feront d'abord auprès des élèves du territoire.
- Lorsque que tous les rappels du territoire seront épuisés, nous ferons les rappels des élèves en libre-choix selon la proximité géographique de la résidence avec l'école (*à titre informatif, pour 2022-2023, nous avons rappelé pratiquement tous les candidats en libre-choix*).

S'il y a plus de 84 candidats du territoire rencontrant les exigences, la sélection s'effectuera au moyen d'une pige au hasard.

Si le nombre de candidats du territoire est plus petit que 84, alors les places restantes sont offertes aux candidats hors territoire répondant aux exigences, selon la proximité géographique de la résidence avec l'école.